

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 013-25 C

**Objet : RS - Désignation des représentants de Grand Chambéry au Comité local pour l'emploi (CLPE)**

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 013-25 C

objet **RS - Désignation des représentants de Grand Chambéry au Comité local pour l'emploi (CLPE)**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, indique que la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a organisé la transformation du service public de l'emploi en instituant une gouvernance rénovée au niveau national et territorial.

Son objectif est de renforcer la coopération et les synergies entre les acteurs tout en apportant une réponse opérationnelle aux besoins des publics et des entreprises.

Elle institue des comités territoriaux pour l'emploi qui se déclinent au niveau infradépartemental en CLPE.

Ce dernier constitue le niveau le plus opérationnel et le plus proche des enjeux du territoire. Il met en œuvre le déploiement des moyens définis aux niveaux départemental et régional et identifie de manière plus fine les actions nécessaires au niveau local pour les faire remonter aux comités départemental et régional.

Les CLPE assurent ainsi, au plus près des territoires, le pilotage, la coordination, l'adaptation aux situations locales des orientations stratégiques arrêtées par le Comité national pour l'emploi, en mobilisant tous les acteurs concernés dans les trois grands domaines suivants :

- enjeux de territoire : levée des freins à l'insertion et à l'emploi, attractivité des territoires...
- emploi-recrutement-compétences : mise en œuvre d'un plan d'actions coordonné pour répondre aux enjeux du territoire sur le volet de l'emploi, du recrutement des compétences, de l'attractivité des métiers...
- parcours et publics : mise en œuvre d'un plan d'actions adapté aux problématiques des publics du territoire et construction de parcours articulant les différentes solutions structurantes.

Le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 précise les missions, la composition et le fonctionnement du comité local. En qualité de membre de droit de cette instance, Grand Chambéry dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

**Vu** les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'emploi, d'insertion et d'économie sociale et solidaire,

**Vu** le courrier du 19 décembre 2024 adressé par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à Grand Chambéry,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 :** de désigner Franck Morat pour représenter Grand Chambéry au CLPE en tant que titulaire,

**Article 2 :** de désigner Sylvie Koska pour représenter Grand Chambéry au CLPE en tant que suppléante.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **013-25 C**

Objet de l'acte : RS - Désignation des représentants de Grand Chambéry au Comité local pour l'emploi (CLPE)

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33123H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33123H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025